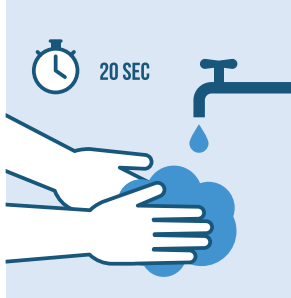


MES OBLIGATIONS avec les ÉLÈVES

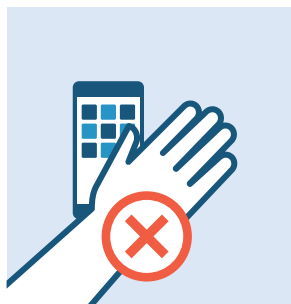


Superviser le LAVAGE DES MAINS OBLIGATOIRE

à l'arrivée, au départ et
aussi souvent que requis



Respecter la DISTANCIATION PHYSIQUE



LIMITER LE PARTAGE DES OBJETS avec et entre les élèves



Informer les élèves sur L'ÉTIQUETTE RESPIRATOIRE

(tousser et éternuer dans son
coude, éviter de se toucher le
visage et jeter les mouchoirs
après utilisation)

PRIMAIRE ET SECONDAIRE



FORMATION
PROFESSIONNELLE ET
ÉDUCATION DES ADULTES



S'assurer du port du
MASQUE DE PROCÉDURE
dans les aires communes, lors
des déplacements et le transport
scolaire

*MRC Beauce-Sartigan, MRC des Etchemins et MRC
Robert-Cliche : port du masque EN TOUT TEMPS,
même en classe.*

S'assurer du port du
MASQUE DE PROCÉDURE
en tout temps à l'intérieur,
même en classe



Porter le
MASQUE DE PROCÉDURE
(selon les consignes de la CNESST)



Porter une
PROTECTION OCULAIRE
lorsque la distance de 2 mètres
ne peut être respectée (facultatif)



Demander aux élèves de
**LIMITER LE TRANSPORT
D'OBJETS**
entre l'école et la maison

Ces obligations peuvent changer en fonction
des recommandations de la Direction de la santé publique.



Mise à jour : 28 septembre 2021

PRÉVENTION

Centre de services
scolaire de la
Beauce-Etchemin

Québec